

Attestation n° 070F

émise le : 20 juin 2023

valable jusqu'au: 19 décembre 2025

selon le dossier technique n° FPF/077-4ac2

L'entreprise soussignée,

MARQUIS SARL

Rue de la Fondanière - 85120 LA TARDIERE

Signataire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

□ Qualité technique :

- o Avoir obtenu un Avis de Conformité de FCBA sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- o Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA;
- o Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- o Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

□ Qualité environnementale :

- o Fournir une FDES collective ou individuelle sur ses produits
- Renseigner annuellement sur www.de-baie.fr les indicateurs influents avec
- Mettre en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'ADEME
 - o Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
 - o Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
 - Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
 - Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).

□ Qualité sociétale :

o Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.

• Engager avec l' La prévention BTP une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques; exposition aux poussières de bois; sécurité des machines; exposition au bruit; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

□ Qualité de service :

- o Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- o Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : A L'ANCIENNE 58mm

Gamme (Nom commercial) et variantes associées		A L'ANCIENNE 58 mm	A L'ANCIENNE 68 mm	
Essences de bois		Chêne européen : purgé d'aubier, non traité et en lamellé collé et/ou abouté Moabi : purgé d'aubier, en bois massif Tiama et Sapelli : purgés d'aubier, en lamellé collé et/ou abouté		
Système	Finition complète (Fi)	Lasure et Opaque – 3 couches - pour toutes les essences de bois citées ci-dessus		
de finition	Finition provisoire (AF)	Application en atelier au minimum d'une finition de type « protection provisoire » de niveau 1 selon NF P23-305 et qui devra être recouverte sous 3 mois maximum sur chantier.		
Epaisseur ouvrants		58 mm	68 mm	
Epaisseur dormants		82 mm	92 mm	
Liaison ouvrant - dormant		A Mouton – Gueule de loup et jeu de 4 mm 2 profilés d'étanchéité sur dormant en positions intermédiaires		
Epaisseur max des vitrages		≤ 27 mm	≤ 37 mm	
Particularités		Appui bois Jet d'eau en bois sur ouvrant, Entièrement vitrée ou avec panneaux de soubassement		







Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois Grille dimensionnelle (*)					
Ouvrente à la française	OF1	2280 x 750 mm	PF1	2280 x 750 mm	
Ouvrants à la française	OF2	2280 x 1450 mm	PF2	2280 x 1450 mm	
(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm					

Normes de référence	Evaluation	Conformité	
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	OUI	
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	Chêne européen, Tiama et Sapelli : Produit sous certificat CTB-LCA pour une classe de service 3.	OUI	
XP P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	OUI	
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Chêne européen et Moabi (purgés d'aubier) : essences de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgées d'aubier.	OUI Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.	
	Sapelli (purgé d'aubier et MV>640kg/m³): essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgée d'aubier et si sa masse volumique est supérieure à 640kg/m3. (exigence non vérifiée dans le cadre du présent avis de conformité).		
	Tiama (purgés d'aubier) : essences de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.1 si purgées d'aubier.	OUI Les conditions climatiques HUMIDE ne sont pas compatibles	
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI	
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA ou équivalent. Sa compatibilité avec le concept et process d'application du menuisier n'est pas vérifiée.	Système sans DT finition bois FCBA et sans justification d'équivalence	

Performances selon NF EN 14 351-1+A2			
Air, Eau, Vent	A*4 E*5B V*C2 - Rapport d'essai BHD21144-E01		
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique)	Classe 2 – rapport d'essai FCBA n°404/13/34/35		
Forces de manœuvres	Classe 1 – rapports d'essais FCBA n°404/13/34/35 et BHD21144-E01		
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	Sans objet		
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	Sans objet		
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	Non évalué		



Performances Acoustiques – Indices R_{A,tr} et R_w(C,C_{tr})

PF 2vtx 2.18 x 1.45 (H x L), Gamme A L'ANCIENNE 58mm

 $R_{a,tr} = 30 dB$

 $R_w(C, C_{tr}) = 34 (-2; -4) dB$

Vitrage 4 / 16 / 4

Soubassement CP 8 mm / Mousse PU (ρ = 50 kg/m³) / CP 8 mm Rapport d'essais FCBA N°404/11/94/3

 $R_{a,tr} = 35 dB$

 $R_w(C, C_{tr}) = 39 (-1; -4) dB$

Vitrage 44.2 Stratophone / 10 / 8

Soubassement CP 6,5mm / Masse lourde 6mm / Mousse PU (ρ = 50 kg/m³) / Masse lourde 6mm / CP 6,5mm Rapport d'essais FCBA N°404/11/94/4

Performances Thermiques U _w / S ^c _w / TI _w (ci-dessous sont présentés des exemples de performances du rapport de calcul référencé FCBA.IBC.342.372-N°2021.139.2)							
Performance du Vitrage	Fenêtre 2 vantaux 1,48 x 1,53 m (H x L) Appui bois		Porte-fenêtre 2 vantaux 2,18 x 1,53 m (H x L) Appui bois, sans soubassement		Porte-fenêtre 2 vantaux 2,18 x 1,53 m (H x L) Appui bois, avec soubassement clair de hauteur 200 mm (Up=0,9 W/(m².K))		
	Tiama, Sapelli	Chêne, Moabi	Tiama, Sapelli	Chêne, Moabi	Tiama, Sapelli	Chêne, Moabi	
	λ = 0,16 W/(m.K)	λ = 0,18 W/(m.K)	λ = 0,16 W/(m.K)	λ = 0,18 W/(m.K)	λ = 0,16 W/(m.K)	λ = 0,18 W/(m.K)	
Ug = 1,1 W/(m².K)	U _w = 1,4	U _w = 1,4	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,4$	U _w = 1,4	
Sg de 0,62 et α=0.4	W/(m ² .K)	W/(m².K)	$W/(m^2.K)$	$W/(m^2.K)$	$W/(m^2.K)$	W/(m ² .K)	
Tlg de 0,80	Swc = 0,40	Swc = 0,40	Swc = 0,41	Swc = 0,41	Swc = 0,35	Swc = 0,35	
TGI spacer M	Tlw = 0,50	TIw = 0,50	TIw = 0,51	TIw = 0,51	TIw = 0,44	Tlw = 0,44	
Ug = 1,3 W/(m².K)	$U_w = 1,5$	$U_w = 1,6$	$U_w = 1.5$	$U_w = 1,6$	$U_w = 1.5$	$U_w = 1.5$	
Sg de 0,54 et α=0.4	$W/(m^2.K)$	$W/(m^2.K)$	$W/(m^2.K)$	$W/(m^2.K)$	$W/(m^2.K)$	$W/(m^2.K)$	
Tlg de 0,79	Swc = 0,35	Swc = 0,35	Swc = 0.36	Swc = 0,36	Swc = 0.31	Swc = 0.31	
TGI spacer M	TIw = 0,50	TIw = 0,50	Tlw = 0.51	Tlw = 0,51	Tlw = 0.43	TIw = 0.43	

<u>Nota</u>: cette attestation présente 2 épaisseurs de bois possibles: 58, 68 mm. Aucune évaluation AEV, mécaniques, endurance, thermo optiques n'a été réalisée pour le 68 mm. Cependant les performances des évaluations de type initiale obtenues sur la gamme en 58 mm peuvent être étendues à la gamme en 68 mm de conception identique et conformément aux domaines d'applicabilité des annexes A et E de la norme NF EN 14 351-1 + A2.

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **19 décembre 2021** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.fenetresbois21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise signataire



